

Financement du transport collectif au Bas-Saint-Laurent

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno Paradis, président, préfet de La Mitis
M. Vincent Bérubé, vice-président, maire de La Pocatière
Mme Sylvie Blanchette, membre de l'exécutif, mairesse d'Amqui
M. Gabriel Belzile, membre de l'exécutif, préfet Les Basques
M. Maurice Vaney, maire de Trois-Pistoles
M. Guy Caron, maire de Rimouski
M. Mario Bastille, maire de Rivière-du-Loup
M. Serge Pelletier, préfet du Témiscouata
Mme Nancy Dubé, préfète du Kamouraska
Mme Julie Thériault, préfet Rimouski-Neigette
M. Michel Lagacé, préfet de Rivière-du-Loup
M. Gérald Beaulieu, préfet de La Matanie

CONSIDÉRANT que la région du Bas-Saint-Laurent travaille depuis plus de 10 ans au développement d'une stratégie régionale de transport collectif et qu'à cette fin, sept MRC se sont regroupées pour créer la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que 89 % de la population du Bas-Saint-Laurent appuient le projet de bonification du transport collectif régional proposé par la Régie;

CONSIDÉRANT que les MRC du Bas-Saint-Laurent font face à une hausse constante des coûts de leur service de transport collectif, combiné à une situation de sous-financement chronique, ce qui limite considérablement leur capacité de développement et, dans certains cas, met en péril la pérennité de leurs services;

CONSIDÉRANT que la TREMBSL réclame depuis plusieurs années des améliorations significatives aux programmes et aux mesures de financement du transport collectif en milieu rural;

CONSIDÉRANT que la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent réclame au gouvernement depuis plus de deux ans une majoration de la taxe sur les carburants (0,02\$/litre) sur le territoire des sept MRC membres pour stabiliser et renforcer les services offerts dans les territoires et pour déployer une interconnexion régionale;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a été réformé récemment et que les nouvelles modalités, communiquées en novembre 2025, sont applicables pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT qu'avant sa réforme, le PADTC comptait deux enveloppes qui soutenaient les opérations des services de transport et leurs améliorations récurrentes (Maintien et Développement), mais que seule l'enveloppe Maintien a été prise en compte dans la détermination du nouveau financement de base des MRC;

CONSIDÉRANT que les nouvelles modalités du PADTC génèrent des baisses de financement pour cinq des huit MRC du Bas-Saint-Laurent, applicables rétroactivement pour 2025, retranchant jusqu'à plus de 20 % du financement anticipé dans certains territoires;

CONSIDÉRANT que les nouvelles modalités du programme vont restreindre le développement du transport collectif au Bas-Saint-Laurent et vont même probablement causer la fin d'un service offert dans une MRC;

CONSIDÉRANT que trois MRC sur huit au Bas-Saint-Laurent ont appris en janvier dernier que le financement de leur service de transport adapté serait également diminué pour les trois années à venir;

CONSIDÉRANT que cette baisse de financement et de services en transport collectif vient pénaliser en premier lieu les personnes vulnérables, dont les personnes âgées, qui, au Bas-Saint-Laurent, représentent un usager sur trois en transport collectif;

CONSIDÉRANT que le report de cinq ans de l'atteinte des cibles de réduction des GES au Québec, combiné à la diminution du soutien financier au transport collectif, constitue une décision qui manque de responsabilité et de cohérence et qui compromet la capacité des régions à s'engager pleinement dans la transition énergétique et la mobilité durable.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Lagacé et unanimement résolu par les membres présents de :

DEMANDER à monsieur Jonathan Julien, ministre du Transport et de la Mobilité durable, d'ajuster le PADTC afin qu'il permette une transition équitable des MRC, sans réduction de financement, en appliquant les principes suivants :

- Que les montants d'aide combinés des enveloppes Maintien et Développement accordés en 2024 constituent le montant plancher de la nouvelle enveloppe Maintien du PADTC.
- Que les plafonds des nouvelles enveloppes Développement et Bonification du PADTC soient rehaussés.
- Que tous les volets du PADTC soient indexés.

DEMANDER à monsieur Éric Girard, ministre des Finances, d'autoriser la majoration de taxe sur les carburants demandée par la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent pour qu'elle puisse fournir une stabilité de financement aux services des MRC membres et déployer les services de transport collectif régionaux attendus par la population bas-laurentienne.

INVITER madame Amélie Dionne, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, à appuyer et à porter la demande de la TREMBSL au Conseil des ministres.

INVITER la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec à appuyer et porter cette demande de la TREMBSL auprès du gouvernement.

TRANSMETTRE cette résolution aux huit MRC du Bas-Saint-Laurent pour appui.

ADOPTÉE à la réunion régulière de la Table régionale des élu-es du Bas-Saint-Laurent le 30 janvier 2026.



Bruno Paradis, président